



Marchés publics 2024

# Marchés publics 2024

Institut du droit de la construction - Fribourg



# Marchés publics 2024

1994 - 2024

# **LE NOUVEAU DROIT DES MARCHES PUBLICS**

**INTRODUCTION, SOURCES LEGALES  
ET AUTRES DOCUMENTS PRATIQUES**

**PREMIERES JURISPRUDENCES**

Edité par



**Institut pour le droit suisse et  
international de la construction  
Université de Fribourg**

## LE PROGRAMME

Le Colloque se déroulera à l'Aula Magna, sur le site de Miséricorde, à l'Université de Fribourg. Pour toute information complémentaire, veuillez consulter notre site web [www.unifr.ch/droitconstruction](http://www.unifr.ch/droitconstruction).

Horaire des trains depuis Lausanne : arrivée 09.03 h ; départ : 16.57 h.

<b>09.30</b>	<b>INTRODUCTION ET PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE</b>	
<b>09.35 - 10.30</b>	<b>PLÉNUM 1.</b>	<b>LES GRANDES NOUVEAUTÉS : RÉGLEMENTATION (FÉDÉRALE ET CANTONALE) ET AUTRES ASPECTS</b> Zufferey
<b>10.30 - 11.00</b>	Pause-café	
<b>11.00 - 12.15</b>	<b>PLÉNUM 2.</b>	<b>LA JURISPRUDENCE RÉCENTE</b> Di Cicco/Perritaz
<b>12.15 - 13.15</b>	Collation sur place	
<b>13.15 - 14.00</b>	<b>PLÉNUM 3.</b>	<b>LES SEUILS ET LES MULTIPLES PROBLÈMES QUI S'Y RATTACHENT</b> Brahier
<b>14.00 - 14.45</b>	<b>PLÉNUM 4.</b>	<b>MARCHÉS IN-HOUSE, QUASI IN-HOUSE, IN-STATE ET AUTRES CONCEPTS INTERPELLANTS</b> Berger Meyer/Adank
<b>14.45 - 15.15</b>	Pause-café	
<b>15.15 - 16.30</b>	<b>PLÉNUM 5.</b>	<b>DISCUSSION LIBRE SUR LA BASE DES QUESTIONS DES PARTICIPANTS</b> Table ronde (Beyeler, Riedi, Schouwey, Séverin)

# Posez vos questions

---

[droitconstruction@unifr.ch](mailto:droitconstruction@unifr.ch)



**FREITAG, 21. JUNI 2024**

**VOLKSHAUS, STAUFFACHERSTRASSE 60, ZÜRICH**

**ZWEI PLENARVORTRÄGE**

Vergaberecht 24: Neue Themen, neue Urteile

Vergaberecht und Elektrizität

**PODIUMSDISKUSSION**

Innovation in der öffentlichen Beschaffung

**DREI SEMINARVORTRÄGE**

Der Dialog im Vergabeverfahren

Grundstücksgeschäfte

Öffentliche Beschaffung und Informationssicherheit

**FREIE DISKUSSION**

# Repère bibliographique (p. 28 ss)

- Le contenu des livres « Marchés publics »
- Les livres sur la jurisprudence du Prof. Beyeler
- Les commentaires d'arrêts dans BR/DC (brdc online)
- Les nouvelles publications en droit suisse
- Les avis de droit et les recommandations disponibles en ligne
- L'apport du droit européen (une illustration : p. 33)





➤ **Beyeler, Martin**

➤ **Schulthess Verlag**

➤ **Contributions de l'Institut pour le droit suisse et international de la construction, Université de Fribourg, 48**

Zürich-Genf, 2024

356 pages

978-3-7255-9827-4

Livre (broché)

**CHF 79.00**

Paraît en juin

**Ajouter au panier**

**Ajouter à la liste**



# Baurecht

Zeitschrift für Baurecht und Vergabewesen

# Droit de la construction

Revue du droit de la construction et des marchés publics

4/2019

## Zur Beweislast bei der Mängelrüge

Alexandra Jungo

## Les décisions en lien avec le fonds de rénovation d'une propriété par étages

Valentin Piccini

## Kalkulationshilfen für Regearbeiten

Jörg Bucher

## Aktuelle Rechtsfragen zum ISOS

Peter Hess

## Planification des parcs éoliens

Naomie Stürmer

## Rechtsprechung zum Vergaberecht – Jurisprudence en droit des marchés publics

Bayler / Jäger / Scherler / Zuffeney



► **Poltier, Etienne**

2e édition

► **Stämpfli**

► **Précis de droit Stämpfli**

Bern, 2023

456 pages

978-3-7272-3531-3

Livre (broché)

**CHF 155.00**

Disponible

**Ajouter au panier**

**Ajouter à la liste**



Marchés publics 2024

**Les grandes nouveautés**

**Réglementation et autres  
aspects**

Jean-Baptiste Zufferey

# Introduction

12

- Le programme (habituel)
  - La réglementation
  - Les normes privées
  - Un mot sur la jurisprudence
  - Quelques développements spécifiques

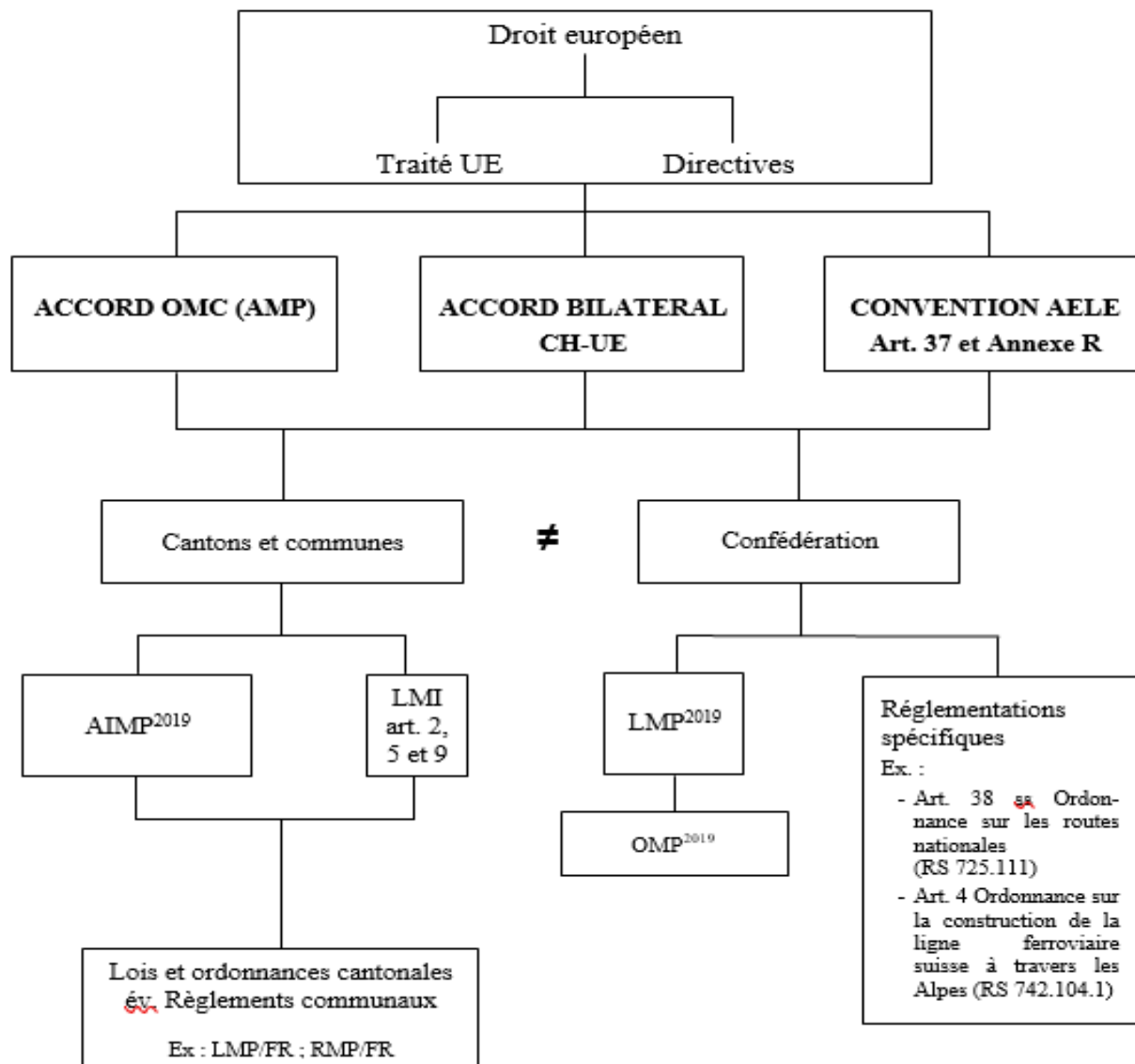


# Le droit des marchés publics

- Une architecture stable et bien connue
- Il n'est plus temps de la remettre en cause
- Même pour l'AIMP nouveau, les cantons s'y rallient (y compris Genève : consultation jusqu'au 17 juin 2024)
- Berne : réserve sur AIMP 52.1 (maintien de deux instances cantonales); adhésion valable; application directe (JAB 2023/10 cons. 2).



## Les législations sur les marchés publics



**Vue d'ensemble des adhésions à l'AIMP 2019 (état au 01.05.2024)**

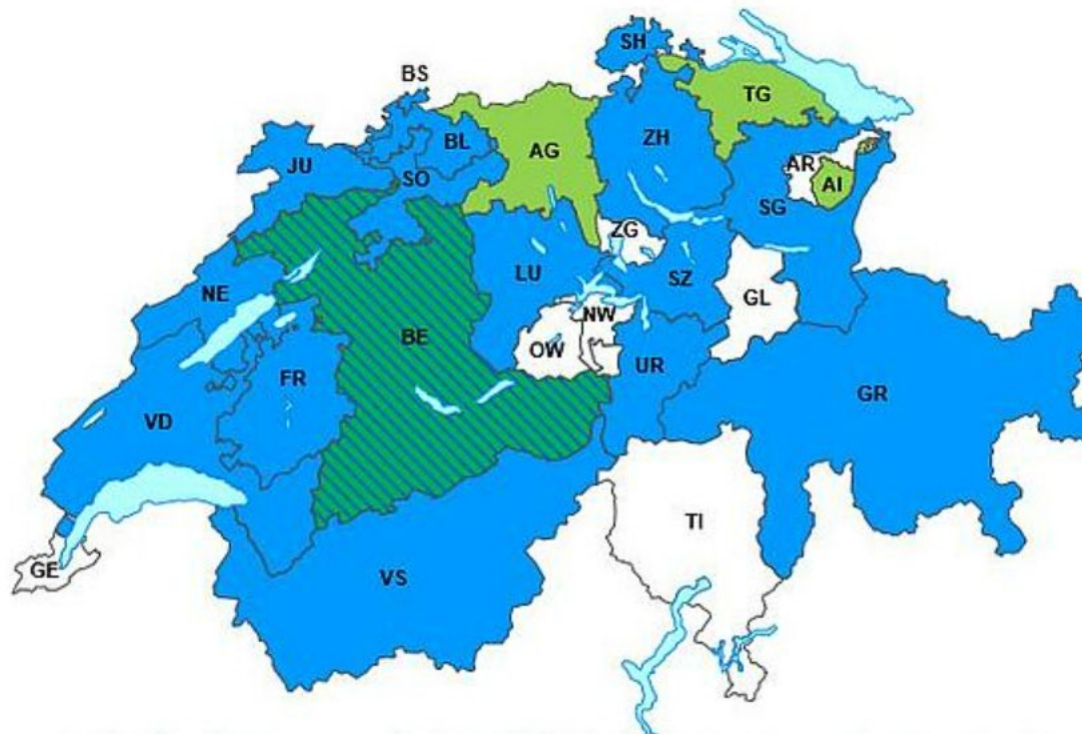


**Le canton de Berne n'est pas membre de l'AIMP2019. Il applique cet accord intercantonal comme droit cantonal selon sa propre voie de recours.**

Adhésion à l'AIMP 2019 entrée en vigueur

Procédure d'adhésion cantonale en cours

## Vue d'ensemble des adhésions à l'AIMP 2019 (état au 29.04.2022)



Le canton de Berne n'est pas membre de l'AIMP2019. Il applique cet accord intercantonal comme droit cantonal selon sa propre voie de recours.

Adhésion à l'AIMP 2019 entrée en vigueur

Procédure d'adhésion cantonale en cours



# Le droit fédéral

17

- LMP depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 + OMP : aucune modification significative (Dieu merci !).
- Révision de divers autres textes fédéraux. Org-OMP (1<sup>er</sup> mai 2024); LSI 49 (1<sup>er</sup> janvier 2024).
- Les valeurs seuils de 2020, valables jusqu'à fin 2023 (annexe 4 LMP), continuent à l'être jusqu'à fin 2025. Attention au gré à gré pour les fournitures (100 → 150). Pour les cantons : la communication annuelle de l'Autorité AIMP n'est plus nécessaires; les valeurs sont dans l'annexe 2.



# Le droit fédéral

18

- Quelques thèmes particuliers (cf. ég. présentation au colloque MP20 et MP22) :
  - Les modifications bien cachées. Exemple : LSU 16.4 LSu. Solution : NewsConstruct.
  - A l'occasion des marchés pour les nouveaux avions de combat : renonciation aux « entretiens de clôture » ? (les marchés publics n'aiment pas la médiation).
  - L'intense activité des parlementaires : la protection contre la concurrence étrangère et la promotion du développement durable et de l'économie circulaire. N° 18 : indication pour LMP/AIMP 44.1.h ?





Institut für Schweizerisches und Internationales Baurecht  
Institut pour le droit suisse et international de la construction

## Institut für Baurecht / Institut du droit de la construction

Aktualitäten - Juni 2024 / Bulletin d'actualités - juin 2024

### Gesetzgebung und andere Texte / Législation et autres sources

Verordnung über die Organisation des öffentlichen Beschaffungswesens der Bundesverwaltung (Org-VöB) vom 1. Mai 2024

Ordonnance sur l'organisation des marchés publics de l'administration fédérale (Org-OMP) du 1<sup>er</sup> mai 2024

Berichtigung (Art. 58 Abs. 2 ParlG) Schweizerische Zivilprozessordnung (Zivilprozessordnung, ZPO) (Verbesserung der Praxistauglichkeit und der Rechtsdurchsetzung) – Änderung vom 17. März 2023 (AS 2023 491; SR 272)

Erratum (Art. 58, al. 2, LParl) Code de procédure civile (CPC) (Amélioration de la praticabilité et de l'application du droit) – Modification du 17 mars 2023 (RO 2023 491; RS 272)

# Le droit cantonal

20

- Quelques spécialités (présentées en 2020). Ex. :
  - FR : étude préliminaire en matière de concours.
  - Interdiction générale de la sous-sous-traitance.
- Trois recours abstraits : JU (critère de la fiabilité du prix); VD et NE (recours au travail temporaire).
- Droit applicable razione temporis :
  - AIMP 64.
  - Le gré à gré exceptionnel (AIMP 21.2) :
    - Date de l'adjudication.
    - Quid pour les marchés consécutifs aux concours ?



# Les normes privées

21

- KBOB : « Cockpit »; Guide sur la procédure d'adjudication avec dialogue (participation des CFF); textes sur le développement durable.
- CA (Conférence des achats de la Confédération). Ex. : Guide pour les achats circulaires.
- PAP (Plateforme de connaissances sur les achats publics responsables). Ex. : la pierre naturelle.
- SIA (alliances de contrats : le dialogue sera nécessaire). La présidente : une cadre des CFF.
- Guide romand + TRIAS / KISSimap.ch.



# La jurisprudence : moteur des avancées

22

- Les palmes du festival 2024 :
  - Microsoft. Un cas de « QJP » (cf. note en annexe).
  - L'évaluation limitée à certaines offres.
  - Le critère de la fiabilité du prix.
  - Le régime de la nullité en cas de violation du droit.
  - Le gré à gré exceptionnel en cas de bonne affaire.
- Sans cesse de nouveaux arrêts (même en français).  
Ex. :
  - Offre anormalement basse : 2D\_1/2024, du 1.3.2024.
  - L'exécution par substitution n'est pas un marché public (TC FR 602 2023 4, du 8.3.2024).



# Développements spécifiques

23

- Un droit économique :
  - Procédure et contrats. Offre/demande. Quid si les prix explosent ?
  - Les marchés privés de l'Etat ?
- Un droit de la concurrence :
  - COMCO : recommandations; recours; prises de position sur requête.
  - Plus de procédures contre les « cartels de soumission ».
  - La concurrence régulière est un souci constant de la loi.



# Développements spécifiques

24

- Le champ d'application du droit reste un thème. La « tâche publique » :
  - ≠ intérêt public / utilité publique. Rôle de la loi ?
  - Patrimoine financier : y a-t-il ou non un « besoin des pouvoirs publics » (Prof. Etienne Poltier) ?
  - Une affaire de la jurisprudence : 18 arrêts énumérés en 2022 (p. 21). Des indices à rechercher en dehors des marchés publics : les services de crèche (ATF 149 II 225).





# Développements spécifiques

25

- Le champ d'application toujours :
  - L'exemption de revente dans le commerce (LMP/AIMP 10.1.a) :
    - Concurrence  $\neq$  réglementation.
    - Alléguer + démontrer. L'exemple du SRI.
  - La commande d'électricité (fourniture). La controverse pour les consommateurs électifs :
    - Appels d'offres en augmentation, mais difficiles.
    - Échappatoires : RCP; GRD; EEX.



# Développements spécifiques

26

- Le traitement des variantes (p. 22) :
  - Le régime est bien établi (cf. ch. 3.16 du K2).
  - Une procédure originale et sa critique.
- Le développement durable : le thème du moment.

## Constats:

- Peu de sécurité juridique.
- Un arrêt argovien.
- Un thème de la table ronde (note en annexe).



# Développements spécifiques

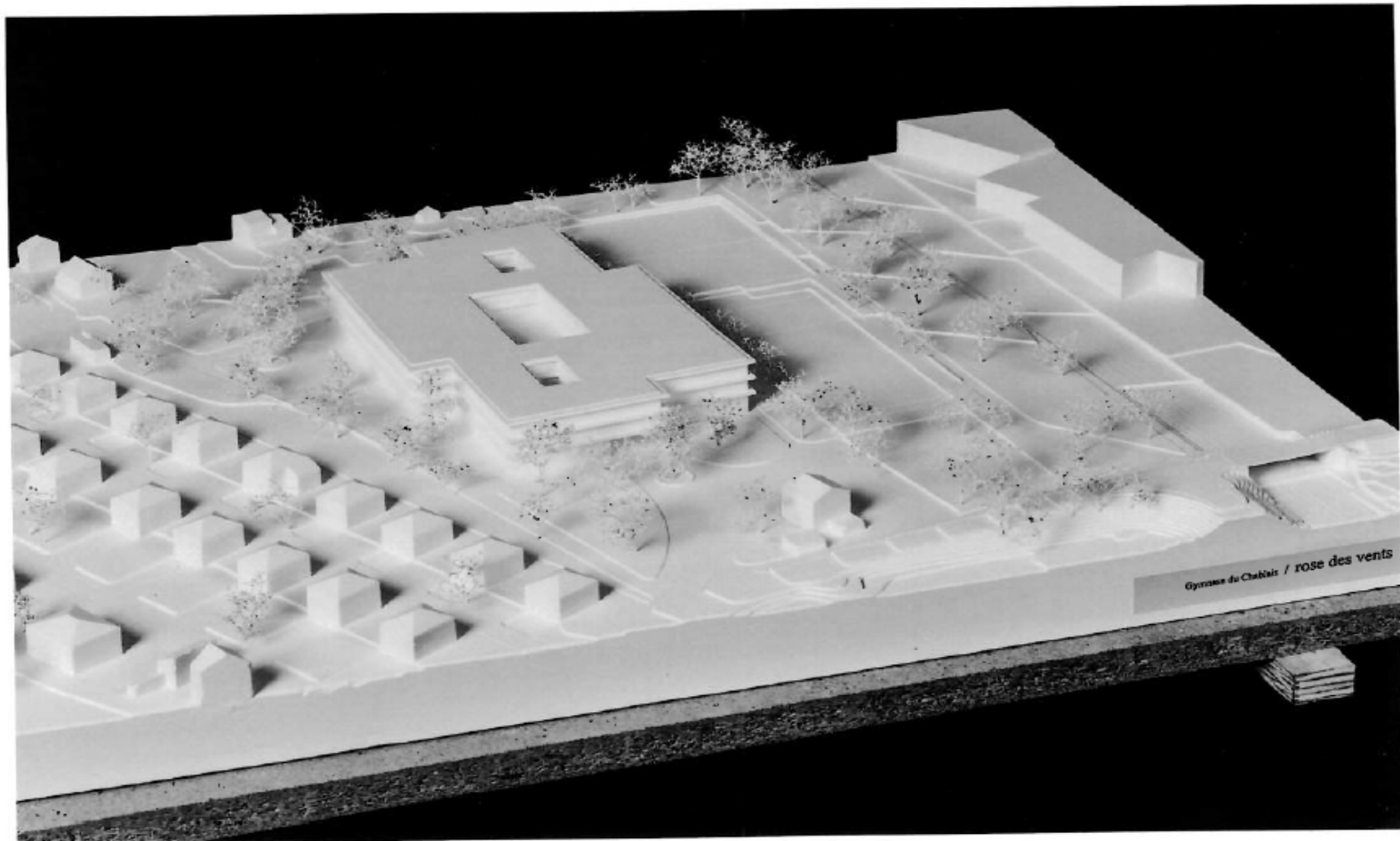
27

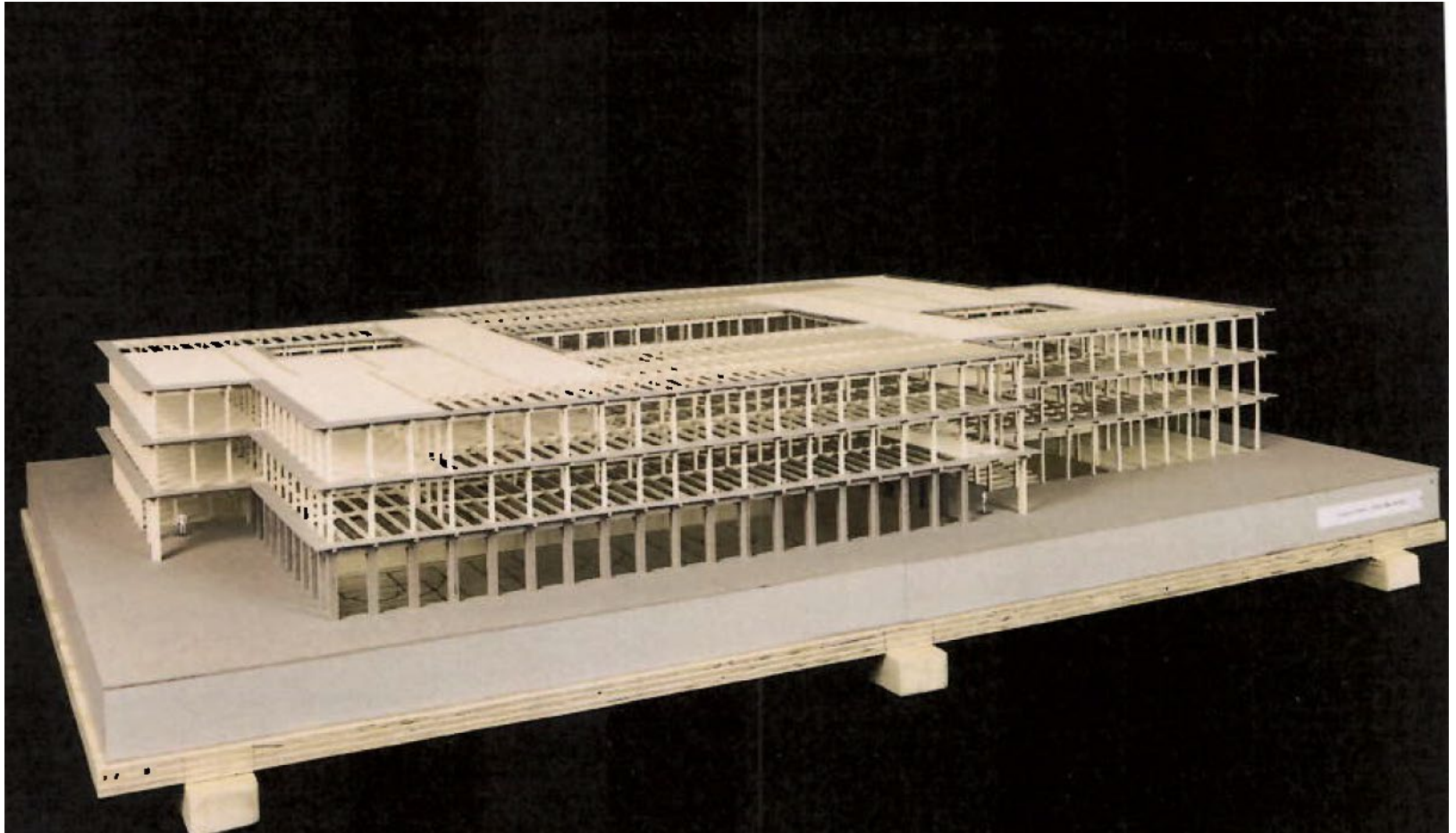
- Une procédure originale et ses questions :
  - Concours de projet sur un établissement scolaire pour un « système constructif en bois proto-typique ». Attribution de gré à gré aux lauréats de marchés pour un autre établissement. Recours des associations de mandataires.
  - Recours irrecevable : QJP. L'association doit prouver ses membres auraient été « aptes et disposés » à soumissionner.
  - Sur le fond :
    - Le concours annonçait la dimension de réutilisabilité.
    - Cas de gré à gré (AIMP 21.2) : non pas lit. i, mais lit. e (marché complémentaire) et f (prototype).
    - Recherche d'assouplissement, à l'instar du développement des contrats-cadres.



## Gymnase du Chablais

Aigle





# Développements spécifiques

30

- Pêle-mêle pour terminer :
  - « PPP » : pas de nouvel arrêt important; les acteurs (et leurs avocats) prennent conscience que faire construire un immeuble par un tiers peut être une *fraus legis* s'il suit les instructions du maître d'ouvrage public, qui signe ensuite un bail à long terme.
  - La saga de la LPPPL VD et la procédure d'adjudication publique visant la création de LUP.



# Développements spécifiques

31

- Pêle-mêle pour terminer :
  - LCO<sup>2</sup> : LMI 2.7 (« ... Les dispositions légales spéciales priment. ») La transmission de monopoles de fait peut se faire par appel d'offres mais aussi par concession - ???
  - Courrier A<sup>+</sup> : LF sur la notification d'actes les week-ends et les jours fériés (consultation jusqu'au 24 mai 2024).



# Merci de votre attention

32

